

**AR Prefecture**

063-256301375-20240124-DCS20240102-DE  
Reçu le 12/02/2024  
Publié le 12/02/2024

**Syndicat Mixte pour l'Aménagement  
et le Développement des Combrailles**

Place Raymond Gauvin  
63390 St Gervais d'Auvergne

N° DCS20240102

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-quatre, le 24 janvier à 18h30, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à LA GOUTELLE, sous la présidence de Monsieur Boris SOUCHAL.

**Date de convocation** : 05/01/2024.

**Nombre de membres** : en exercice : 115

Présents : 63

Votants : 68 (dont 1 double voix et 4 pouvoirs)

**Objet : Projet Alimentaire Territorial (PAT) : dossier de reconnaissance de niveau  
2**

Le Président rappelle aux membres du comité syndical que lors de la réunion du 13 septembre 2023, le bureau syndical s'est prononcé favorablement pour initier le travail de candidature pour le renouvellement de la labellisation du Projet Alimentaire Territorial des Combrailles.

Pour rappel, au-delà de son intérêt de reconnaissance du travail effectué et du maintien du droit d'usage du logo de la marque « Projet Alimentaire Territorial », obtenir la labellisation de niveau 2 représente avant tout un atout dans le cadre de demandes de financements. Cela s'avérera utile dans la poursuite du travail engagé sur l'alimentation mais également pour l'ensemble des acteurs, et notamment les agriculteurs, qui souhaiteraient mener des projets qui répondraient aux ambitions portées par le PAT des Combrailles.

Un Projet Alimentaire Territorial étant par essence une démarche collective, coconstruite avec les acteurs du territoire, deux réunions de concertation ont été organisées :

- Le 09 octobre 2023 à destination des membres du comité de pilotage, qui a rassemblé une trentaine de participants ;
- Le 20 novembre 2023 à destination des élus du territoire, qui a rassemblé une quarantaine de participants.

De ces échanges, les participants ont fait ressortir la nécessité d'affiner la connaissance de la filière alimentaire du territoire, de développer l'interconnaissance entre professionnels et vers le grand public et d'accompagner l'ensemble des acteurs de l'alimentation à monter en compétences.

Afin de répondre à ces objectifs, 9 axes de travail ont été définis, puis validés par le Comité de Projet du PAT :

**AR Prefecture**

063-256301375-20240124-DCS20240102-DE  
Reçu le 12/02/2024  
Publié le 12/02/2024

- Structurer l'offre en produits alimentaires locaux, de qualité et/ou solidaires ;
- Faire de la restauration collective le moteur du projet ;
- Développer des solutions logistiques favorisant les circuits de proximité ;
- Créer un environnement favorable à l'installation et au maintien de l'agriculture sur le territoire ;
- Développer des pratiques agricoles adaptées aux enjeux environnementaux et climatiques ;
- Promouvoir le territoire des Combrailles par ses agriculteurs et leurs produits ;
- Faciliter l'appropriation de la question de l'alimentation et de ses enjeux par l'ensemble des habitants et des acteurs du territoire ;
- Rendre accessible une alimentation digne et de qualité pour tous ;
- Animer le Projet Alimentaire Territorial des Combrailles.

Le président explique que le SMADC s'engage à mettre en œuvre les moyens d'animation nécessaires au déploiement du plan d'actions, à savoir au minimum un poste d'animation, mais qu'il est d'ores et déjà prévu un renforcement avec un second poste au cours de l'année 2024.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,

**VALIDE** : les orientations qui sont inscrites dans le dossier de candidature pour les 5 prochaines années de mise en œuvre du PAT.

**VALIDE** : le dossier de candidature pour le renouvellement de la labellisation PAT, le plan d'actions proposé et l'engagement de mettre en œuvre les moyens d'animation nécessaires.

**AUTORISE** : le Président à signer tout document relatif à ces décisions.

Fait et délibéré les jours mois an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme  
Certifiée exécutoire

Le Président,

  
Boris SOUCHAL



**ASSEMBLEE GENERALE  
DU 24 JANVIER 2024**

**A LA GOUTELLE** AR Prefecture

063-256301375-20240124-DCS20240102-DE  
Publié le 12/01/2024  
Publié le 12/01/2024

**Liste des Présents**

<b>COMMUNES</b>	<b>DELEGUES PRESENTS</b>
Ayat-sur-Sioule	Jean-Claude BELLARD
Beauregard-Vendon	Denis GEORGES
Biollet	Claude CHAMBON
Blot-l'Eglise	Denis BARDEL
Briffons	Alain BOUSCAUD
Bromont-Lamothe	Anthony LEROY
Bussières-près-Pionsat	Louis VACQUANT
Buxières-sous-Montaigut	Philippe WROBEL
Champs	Guillaume CRISPYN
Chapdes-Beaufort	Bernard COULAUDON
Charbonnières-les-Vieilles	Géraldine JAFFEUX
Charensat	Marinette DOS SANTOS
Châteauneuf-les-Bains	Amélie PEREZ
Cisternes-la-Forêt	Christophe FEUILLADE
Condat-en-Combraille	Pascal MOUTON
Espinasse	Patricia ROSSIGNOL
Fernoël	Pascal GAULON
Gouttières	Martine GAUVIN
Herment	Boris SOUCHAL
Le Celle d'Auvergne	Gérard BADET
La Goutelle	Ida GIRAUD
Landogne	Claude COLLANGE
Lastic	Francis BOUYOUX
Les Ancizes-Comps	Didier MANUBY
Lisseuil	André BROMONT
Menat	Corinne GARACHON
Montaigut-en-Combraille	René POUILLE
Montcel	Françoise-Paule MATHEY
Montel-de-Gelat	Robert FAREJEAUX
Montfermy	Daniel CONDAT
Moureuille	Hélène VERNADAT
Pionsat	Bernard PENY
Pontaumur	Charles CARRIAS
Pontgibaud	Anne-Michèle DONNET
Prompsat	Hubert CHAPUT
Prondines	André MONNERON
Puy-Saint-Gulmier	Cédric ROUGHEOL
Queuille	Stéphane CANUTO
Roche-d'Agoux	Laurence ORIOL
Sainte-Christine	Gérard COMBEAUD
Saint-Etienne-des-Champs	Bernadette BUSSON
Saint-Gal sur Sioule	Charles SCHIETTEKATTE
Saint-Georges-de-Mons	Maryse LEFOUR
Saint-Gervais-d'Auvergne	Jean-Claude GAILLARD
Saint-Hilaire-de-Pionsat	Denis ASTRUC
Saint-Hilaire-la-Croix	Sylvain LELIEVRE
Saint-Jacques-d'Ambur	Dominique MONNEYRON
Saint-Maurice-près-Pionsat	Daniel DIONNET
Saint-Myon	Jérôme MEYNET
Saint-Pierre-le-Chastel	Marc TARDIF
Servant	Gilles CHAMPOMIER
Teilhet	Bernard DUVERGER
Tortebesse	Gilles BOULAY
Verneugheol	Bernard THOMAS
Voingt	Josias GARCIA
Youx	Philippe IMBAUD

COMMUNAUTES DE COMMUNES	DELEGUES PRESENTS
Chavanon Combrailles et Volcans	Frédéric SABY Janette VIALETTE-GIRAUD
<div style="border: 2px solid black; padding: 5px; width: fit-content;"> <p style="text-align: center;">AR Prefecture Combrailles Sioule et Morge</p> <p>063-256301375-20240124-DCS20240102-DE Reçu le 12/02/2024 Publié le 12/02/2024</p> </div> Pays de Saint-Eloy	Sébastien GUILLOT Gérard VENEULT
	Jean-Claude CAZEAU

CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX PRESENTS	
Canton de Saint-Georges-de-Mons Canton de Saint-Georges-de-Mons Canton de Saint-Ours	Grégory BONNET Clémentine RAINEAU Cédric ROUGHEOL

### **Communes non représentées ou absence des délégués titulaire et suppléant :**

Ars-les-Favets	Bourg-Lastic (excusés)
Château-sur-Cher	Combronde (excusés)
Combrailles (excusé)	Davayat (excusé)
Durmignat (excusée)	Giat (excusé)
Gimeaux (excusée- <b>POUVOIR</b> )	Jozerand (excusé)
La Cellette (excusée- <b>POUVOIR</b> )	La Cruzille
Lapeyrouse (excusée)	Le Quartier (excusée)
Loubeyrat (excusé)	Manzat
Marcillat (excusé)	Messeix
Miremont (excusée)	Neuf-Eglise (excusée)
Pouzol (excusée)	Saint-Angel (excusé)
Saint-Avit (excusée)	Saint-Eloy-les-Mines (excusée)
Saint-Germain-près-Herment (excusé)	Saint-Hilaire-les-Monges
Saint-Julien-la-Geneste (excusé)	Saint-Maigner
Saint-Pardoux (excusé)	Saint-Priest-des-Champs (excusé)
Saint-Quintin-sur-Sioule	Saint-Rémy-de-Blot (excusés)
Saint-Sulpice	Sauret-Besserve
Sauvagnat (excusés)	Savennes (excusée)
Teilhède (excusé)	Tralaigues
Vergheas (excusé- <b>POUVOIR</b> )	Villossanges (excusé)
Virlet	Vitrac (excusé)
Yssac-la-Tourette (excusé)	

### **Communautés de communes :**

Madame Yannick BONY  
Monsieur Julien PERRIN, excusé-**POUVOIR**  
Monsieur Laurent DUMAS, excusé  
Monsieur Marc GIDEL, excusé

### **Conseillers Départementaux excusés ou absents :**

Monsieur Bertrand BARRAUD, Représentant du Président Conseil Départemental du Puy-de-Dôme (excusé)  
Monsieur Jérôme GAUMET, Conseiller Départemental du Canton de Saint-Eloy les Mines (excusé)  
Madame Jocelyne LELONG, Conseillère Départementale du Canton de Saint-Eloy-les-Mines (excusée)  
Madame Audrey MANUBY, Conseillère Départementale, du Canton de St-Ours (excusée)